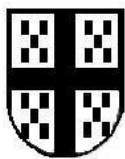


COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

**Assemblée communale ordinaire  
Lundi 18 décembre 2017 à 20.15 heures  
bâtiment scolaire**

**Ordre du jour**

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 11 octobre 2017
3. Budget 2018
  - Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2018 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives
4. Présentation et approbation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier
5. Divers

Comme mentionné dans le journal officiel du 29 novembre 2017, la convention mentionnée sous point 4 est déposée publiquement au Secrétariat communal où elle peut être consultée 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal [www.grandfontaine.ch](http://www.grandfontaine.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Grandfontaine, le 01 décembre 2017

Au nom du Conseil communal